



DOSSIERS REGLEMENTAIRES ET CONSEILS

Comment mettre mon site en conformité? Quels sont mes obligations et mes droits? Quelles démarches dois-je effectuer? Que dois je déclarer?

Epur ingenierie vous assiste pour :

- l'établissement de vos dossiers ICPE et dossiers loi sur l'Eau
- le suivi de votre arrêté ICPE
- les relations avec vos interlocuteurs administratifs : DDT, DREAL, DDPP, Agence de l'Eau, Communes, exploitant...
- l'établissement de votre convention de raccordement
- le suivi de vos déclarations annuelles : redevance, GIDAF, RSDE



Accompagnement

Mise en conformité des sites, assistance réglementaire.

